

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 18 (1947)
Heft: 8
Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2 fois 12 km. dans le temps extrêmement court de 2 heures 19, alors que l'étalon le plus lent a fait le parcours en 3 heures 22. Les deux demi-sang occupèrent l'un le 13^e, l'autre le 17^e rang. Leur propriétaire, un syndicat de la Suisse orientale, dont certains de ses membres critiquent assez volontiers notre race de chevaux du Jura, type des Franches-Montagnes, ne publia probablement pas ces résultats.

Nous citons ce qu'écrivait un des experts de ces épreuves de 1945, M. le Dr Pärli, vétérinaire, en conclusion de son rapport : «...On doit constater que nos étalons reproducteurs type des Franches-Montagnes comparés à leurs concurrents de demi-sang ont fait preuve de suffisamment de trempe, de résistance et d'endurance. On ne peut leur nier ces qualités. La critique sans cesse formulée à cet égard devrait être un peu plus prudente. Finalement, le cheval des Franches-Montagnes est un cheval de trait et non un demi-sang... »

Il est question aujourd'hui dans certains milieux de motoriser aussi bien l'armée que l'agriculture. En ce qui concerne l'armée, on peut se demander où la Confédération prendra les millions pour couvrir les frais de la motorisation, et comment sera résolue la question des carburants en temps de guerre.

En agriculture, nous croyons que le tracteur, mais seulement dans une certaine proportion, pourra concurrencer le cheval du fait surtout que la main-d'œuvre agricole est devenue très rare. Nous savons que quantité de paysans, aussi dans le Jura, souffrent de cette nouvelle maladie qu'on appelle la « motorityss », dont beaucoup guériront lorsqu'on leur prouvera, ou qu'ils feront personnellement l'expérience que l'élevage ou l'achat de deux chevaux et leur entretien, est plus économique que l'achat et surtout l'entretien et les frais de réparation d'un tracteur, avec toutes ses remorques.

Nous savons qu'au point de vue pratique le cheval est essentiellement un moteur animé, mais peut-on rester indifférent à la beauté esthétique de ce noble animal, nous ne le croyons pas. La jouissance pour un cultivateur n'est-elle pas tout autre en « faisant la charrue » avec un bel attelage de chevaux qu'avec un tracteur puant et soufflant.

Il est du devoir de nos éleveurs jurassiens de tenir à l'avenir encore davantage compte des besoins et demandes du marché, et en développant la qualité de nos chevaux du Jura. Ils contribueront ainsi à mieux faire connaître, comprendre et aimer le cheval, la plus noble conquête de l'homme.

A. STAUFFER

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, I Va 2086

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité : Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S. A., Delémont

Abonnement annuel : Fr. 5.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source